



AN 1857.

## ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

*Commune de Saint-André-de-Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

### *Registre des Décès.*

NOTA. MM. les Maires ont été invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de pré-noms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Décès dans la commune de *Saint-André-de-Cubzac* pendant l'an 1857.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1856.

*C. Lohry*

17<sup>e</sup> Janvier  
1457.



Francçois  
Petit, 78 ans

Du premier janvier mil huit cent cinquante sept, à onze heures du matin.  
Acte de décès de François Robin, cultivateur en vignes, âgé de cinquante-neuf ans, nous en sommes assurés ce jour à huit heures du matin dans cette commune de Seignan, âgé de soixante-dix-huit ans, né à ... demeurant audit lieu de Seignan, épouse de Françoise Lachaise, fils légitime de Jean Robin et de Marie Roblesmeon, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Guillaume Petit, cultivateur âgé de quarante-six ans, et par François Saureroche, ex-militaire âgé de cinquante-un ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et ont été voisins du défunt. Et ont signé après lecture

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalpé, maire de ce St. André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Petit Saureroche Dalpé

17<sup>e</sup> Janvier  
1857. n° 2  
Anne  
Bourseau  
jeune

Du sept janvier mil huit cent cinquante sept, à dix heures du matin.

Acte de décès d'Anne Bourseau décédée, âgée de cinquante-neuf ans, nous en sommes assurés hier à dix heures du soir, à Seignan dans cette commune, âgée de huit jours, née audit lieu de Seignan où elle demeure avec ses père et mère, fille légitime de Jean Bourseau et de Jeanne Mesquiquède, cultivateurs.

Sur la déclaration à moi faite par digne Bourseau, cultivateur âgé de trente ans et par Jacques Bourseau, cultivateur âgé de trente-six ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et ont été voisins de la défunte et ont signé après lecture

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalpé, maire de ce St. André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourseau Bourseau Dalpé

Du 22 Janvier  
1857 - N° 3  
Jean  
Barraud  
33 ans

Du Douze Janvier mil huit cent cinquante  
sept, à Deux heures du soir.  
Excription de l'acte de décès de Jean  
Barraud.  
Aujourd'hui, huit mai mil huit cent  
cinquante six, à neuf heures du matin  
Nous, François Décarrore, officier de l'état  
civil de l'île St. Louis (Sénégal) sur la  
déclaration qui nous a été faite par les sieurs  
Pierre Charles Solin, commis écrivain de  
la marine chargé de la comptabilité des  
hôpitaux de cette île, que le sieur Barraud  
Jean, soldat de deuxième classe de la  
compagnie du troisième Régiment  
d'infanterie de marine, immatriculé sous  
le numéro deux mille huit cent quatorze  
fils de feu Louis Barraud et de Marie  
Thérèse, né et domicilié de droit à Saint  
André de Cubzac, arrondissement de Bordeaux  
Département de la Gironde, le quinze  
décembre mil huit cent trente quatre, est  
décédé ce jourd'hui, à trois heures du matin  
à l'hôpital de la marine de ladite île  
Nous sommes transportés audit hôpital  
et là en présence dudit sieur déclarant âgé  
de trente cinq ans et du sieur Antoine  
Leréga, concierge audit hôpital, âgé de  
trente quatre ans, tous deux domiciliés à  
St. Louis, nous nous sommes assurés du  
décès dudit sieur Barraud Jean et nous  
constatés par le présent acte que les sieurs  
Solin et Leréga ont signé avec nous,  
officier de l'état civil, après lecture faite  
signés ou registres: Solin, Laréga et Décarrore  
Celle tournée pour extrait conforme  
Signé: Décarrore  
Vu pour la validation de la signature de  
Monsieur Décarrore, officier de l'état  
civil de l'île Saint Louis (Sénégal),  
par nous, président du tribunal de première  
instance de l'arrondissement.  
Signé: Ch. Guilhaumon  
Vu pour la validation de la signature  
de M. Ch. Guilhaumon, président

Du  
1857  
Jean  
3

30  
Du tribunal de première instance de  
l'arrondissement de Saint Louis.  
Le Gouverneur du Sénégal et dépendance



Signé: S. Faudherbe  
Vu pour légalisation de la signature  
ci-dessus de M. Faudherbe  
Le 19-9-1856  
Le Ministre de la marine et des Colonies  
Par délégation du ministre:  
Le Directeur de la comptabilité générale  
Signé: Naudier  
Constaté suivant lequel par M. Antoinette  
Dulzac, maire de St. Etienne de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Dulzac

Du 28 Janvier  
1857 N° 4  
Jean  
Létourneau  
51 ans

Du vingt-huit Janvier mil-huit-cent  
cinquante-sept, à neuf heures du matin  
Acte de décès de Jean Létourneau, cultivateur  
d'ici, ainsi que nous nous en sommes assuré,  
ce jour, à six heures du matin, à Culzac, dans  
cette commune, âgé de cinquante-un ans, né  
à Cadillac, canton de Frensdac, arrondissement  
de Libourne, Gironde, demeurant audit lieu  
de Culzac, époux de Marie Neuville,  
fils légitime de Jean Létourneau et de  
Marguerite Queille, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Armand  
Gasteuil, cultivateur âgé de quarante-sept  
ans et par Claude Sicot, aussi cultivateur  
âgé de trente-un ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du défunt.  
Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant lequel par M. Antoinette Dulzac  
maire de St. Etienne de Culzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

Dulzac

Le 2 février  
1857, n° 3

Marche  
fille morte née

Le deux février mil-huit-cent-cinquante sept, à onze heures du matin, Acte de décès de ~~Marche~~, enfant mort né hier à huit heures et demie du soir à St. André de Culzac, fille légitime de Jean Marche, postillon âgé de trent six ans et de Jeanne Castillet, veuve, âgée de trente trois ans, habitants de cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par Jacques Vilmet, tisserand âgé de cinquante six ans et par Jean Seyron, charpentier âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être issus de la défunte et ont, après lecture de leur acte au vu et en présence de moi, constaté et signé la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le 4 février  
1857, n° 6  
Chères de Seydet  
77 ans

Le quatre février mil-huit-cent-cinquante sept, à neuf heures du matin, Acte de décès de Chères de Seydet, propriétaire décédée, ainsi que nous en sommes assurés, ce jour, à sept heures du matin à St. André de Culzac, âgée de soixante dix sept ans, née à St. André de Culzac, et demeurant, épouse d'Ernest Seydet, fille légitime de Raymond Seydet et de Marie Pousseau tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François Saureroche, ex militaire âgé de cinquante un ans, et par Gabriel Fontlar, souboteur âgé de cinquante un ans, habitants de cette commune lesquels ont dit être voisins de la défunte et ont, après lecture, constaté et signé la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche Fontlar

Dalzac

Du 9 février  
1857 N.º 7



Marie Elbaide  
66 ans

Du neuf février mil huit-cent cinquante sept, à deux heures du soir.

Acte de décès de Marie Elbaide, sans profession, décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à midi et demi, à St. André de Culzac, âgée de soixante six ans, née à St. André de Culzac, y demeurant, épouse de Monsieur Léopold Elémenceau, fille légitime de Jean Elbaide et de Marguerite Rose Decant l'un et l'autre décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Allant, ferblentier âgé de quarante cinq ans et par Jean Mondon, ferronnier âgé de cinquante ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte, et ont signé après lecture.

Constaté suivent la loi par moi Antoine Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondon Allant Dulzac

Du 19 février  
1857 - N.º 8  
Fremceise  
Dufussé  
73 ans

Du dix-neuf février mil huit-cent cinquante sept, à cinq heures du soir.

Acte de décès de Françoise Dufussé, sans profession, décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour, à quatre heures du soir, à St. André de Culzac, âgée de soixante deux ans, née à St. André de Culzac, y demeurant, femme d'Emmanuel Mongeot, fille légitime de Jean Dufussé et de Catherine Rabard, décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Fremceise Seuroche, ex militaire âgé de cinquante ans et par Gabriel Gantier, sabotier âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte, et ont signé après lecture.

Constaté suivent la loi par moi Antoine Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Seuroche Gantier Dulzac

Des 21 février  
1857 n° 9  
Marie Fortin  
76 ans

Des vingt-un février mil-huit-cent-cinquante  
Sept à six heures du soir.  
Acte de décès de Marie Fortin, cultivatrice  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à trois heures du soir, à la Garosse,  
dans cette commune, âgée de soixante-sept  
ans, née à Culzac, canton de St. André de  
Culzac, demeurant audit lieu de la Garosse,  
veuve de Guillaume Marcadier, fille  
légitime de Ormeau Fortin et de Louise  
Bergeron, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Fracin, cultivateur âgé de vingt-six ans, et  
par Christophe Pessède, cultivateur âgé  
de quarante-un ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et  
ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Des 29  
1857  
Mery  
Salle  
36

Des 19 mars  
1857 n° 10  
Jean Pessède  
72 ans

Des dix-neuf mars mil-huit-cent-cinquante  
Sept à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Jean Pessède, marin  
décédé, ainsi que nous nous en sommes  
assuré, ce jour à huit heures du matin  
à Serrean dans cette commune, âgé de  
soixante-deux ans, né à St. Ferrais, canton  
de St. André de Culzac, demeurant audit lieu  
de Serrean, époux d'Anne Saurantier,  
fils légitime de Ormeau Pessède et de  
Catherine Meuray, tous deux décédés.

Sur sa déclaration à moi faite par  
Gabriel Vidange, cultivateur âgé de quarante  
huit ans et par Jean Guilhem, cultivateur  
âgé de vingt-six ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après  
lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dulzac,  
maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Des 29  
1857  
Mery  
Salle  
36

Du 23 Mars 1857  
n.º 11



Marquise  
Sabeurin  
36 ans.

Du vingt-trois mars mil huit cent cinquante sept, à onze heures du matin.

Acte de décès de Marguerite Sabeurin, cultivatrice, décédée, ainsi que nous en sommes assurés, ce jour à huit heures du matin au cimetière de cette commune, âgée de vingt-six ans, née sans Segas, fille légitime de Jean Sabeurin et de Marguerite Despiau.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Segas, cultivateur âgé de trente quatre ans qui doit être le seul père de la défunte et par Jean Segas, cultivateur qui a dit être le cousin de la défunte, l'un et l'autre habitants de cette commune. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine Segas, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Antoine Segas*

Du 28 Mars  
1857 - n.º 12  
Justin  
Ferechard  
36 ans

Du vingt-huit Mars mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin.

Acte de décès de Justin Ferechard, ébéniste décédé, ainsi que nous en sommes assurés, hier à neuf heures du soir, à St. André de Cubzac, âgé de trente six ans, né à St. André de Cubzac, et demeurant, épouse de Jeanne Virginie Fontabard, fils légitime de Jean Ferechard et de Jeanne Millon, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François Sausseroche, ex-militaire âgé de cinquante ans et par Gabriel Fontabard, cultivateur âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, signé.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine Segas, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroche  
Fontabard

*Antoine Segas*



Le 31 Mars  
1857. n. 13  
Jeanne  
Duporge  
33 ans

Le trente un mars mil-huit-cent-cinquante  
sept, à sept heures et demie du matin.  
Acte de décès de Jeanne Duporge, eu l'acte  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à six heures du matin, à la Calbayre  
dans cette commune, âgée de trente-trois ans  
née dans la commune de Culzac, canton de  
André de Culzac, demeurant au dit lieu de la  
Calbayre, épouse de fort l'igoule, fille  
légitime de Pierre Duporge et de Marie Meunier  
deux deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par lui  
David, cultivateur âgé de quarante-cinq ans  
et par Jean Siboleau, cultivateur âgé de  
quarante-cinq ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte, et  
ont signé après lecture à l'exception de  
Jean Siboleau qui a déclaré ne savoir la faire  
constate suivant la loi par moi Antoine  
Dabge, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

David

Dabge

Le 10 Avril  
1857. n. 14  
Marie Meunier  
87 ans

Le dix avril mil-huit-cent-cinquante-sept  
à deux heures du soir.  
Acte de décès de Marie Meunier, sans profession  
décédée ce jour à moi, à Milton, dans cette  
commune, âgée de quatre-vingt-sept ans,  
née à deupré, canton de St. André de Culzac,  
demeurant au dit lieu de Milton, veuve de  
Pierre Davanneau, fille légitime de Thomas  
Meunier et de Marthe Jean, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
Boyer, tannier âgé de trente-quatre ans et  
par Pierre Boyer, tannier âgé de sept  
deux ans, habitants de cette commune, lesquels  
ont dit être voisins de la défunte, et ont signé  
après lecture.

Le constate suivant la loi par moi Antoine  
Dabge, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Boyer

Dabge

Du 13 Avril  
1857. n° 15



Pierre Denis  
72 ans

Du quinze avril mil huit cent cinquante  
sept, à cinq heures du soir.  
Acte de décès de Pierre Denis, propriétaire  
décédé, ainsi que nous en sommes assurés  
ce jour à deux heures et demie du soir,  
St. André de Cubzac, âgé de soixante deux  
ans, né à St. André de Cubzac, y demeurant  
veuf d'Elizabeth Bessède, fils légitime  
de Pierre Denis et de Magdeleine Dupuy  
tous deux décédés.

Sur la déclaration qui m'a été faite par François  
Fauveroch, ex militaire âgé de cinquante  
un ans et par Gabriel Gontier, sabotier  
âgé de cinquante deux ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont été être voisins  
du défunt. Et ont signé après lecture  
constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Fauveroch Gontier Dalyac

Du 14 Avril  
1857. n° 16  
Jean Jean  
Baptiste Benpas  
7 ans et 8 mois

Du dix huit avril mil huit cent cinquante  
sept, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Jean Jean Baptiste Benpas,  
décédé hier, ainsi que nous en sommes  
assurés, à dix heures et demie du soir, à Saint  
André de Cubzac, âgé de sept ans et huit mois  
né à Castellon, après naissance de Libourne  
Grande, demeurant avec ses père et mère à  
St. André de Cubzac, fils légitime de Jacques  
Benpas, brigadier de gendarmerie et de  
Marie St. Guily, sans profession.

Sur la déclaration qui m'a été faite par Joseph  
Stierer, gendarme âgé de quarante deux ans, et  
par Martin Viala, gendarme âgé de trente  
sept ans, habitants de cette commune, lesquels  
ont été être voisins du défunt. Et ont signé après lecture  
constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Stierer Viala Dalyac

Du 19 Avril  
1857 - N° 17  
Marguerite  
Salvaum  
69 ans

Du dix-neuf avril mil huit-cent cinquante  
sept, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Marguerite Salvaum  
cultivatrice d'écéde, ainsi que nous nous en  
sommes assurés, hier à onze heures du soir  
à Funbrondeau dans cette commune, âgée de  
soixante-neuf ans, née à St. André de Salzac  
demeurant audit lieu de Funbrondeau, épouse  
d'Antoine Descaz, fille légitime de Guillaume  
Salvaum et de Marie Faylit, décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Amant  
Gartemil, cultivateur âgé de quarante-sept  
ans et par Claude Sidot, cultivateur âgé de  
trente-un ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte  
Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant l'acte par moi, Antoine  
Salzac, maire de St. André de Salzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

Du 19 Avril  
1857 - N° 18  
Joseph  
Viras  
75 ans

Du dix-neuf avril mil huit-cent cinquante  
sept, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Joseph Viras, sans profession  
d'écéde, ainsi que nous nous en sommes assurés,  
ce jour, à huit heures du matin à  
Terret dans cette commune, âgé de soixante  
neuf ans, né à Seculan, arrondissement  
de St. Girons (Ariège), demeurant audit lieu  
de Terret, veuf de Marie Berzand, fils  
légitime de Sisier Viras et de Françoise  
Berzand, tous deux décédés.

approuvé  
un mot rayé  
mil.

Sur la déclaration à moi faite par Charles  
Bernier, cultivateur âgé de trente-quatre  
ans et par Pierre Merles, cultivateur âgé  
de cinquante-huit ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
défunt; Et ont, après lecture, déclaré ne savoir  
signer. - Constaté suivant l'acte par moi,  
Antoine Salzac, maire de St. André de Salzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

Salzac

Le 24 Avril  
1857. n. 19



Baudard  
parson mortifié

Du vingt-quatre avril mil huit cent cinquante  
sept, à onze heures du matin.  
C'est-à-dire de Baudard, enfant mort, né  
hier à dix heures du soir, à St. André de Culzac  
fils légitime de Pierre Baudard, cultivateur  
âgé de quarante deux ans et de Marie Cartier  
sans profession âgée de vingt-cinq ans,  
habitants de cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par Jacques  
Vilmont, tissier âgé de cinquante six ans  
et par Jean Seyran, charpentier âgé de  
quarante deux ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
désunt. Et ont, après lecture, déclaré ne  
savoir signer.  
Constaté d'ailleurs par moi Entaine  
Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Le 28 Avril  
1857. n. 29  
Marie  
Archeau  
95 ans

Du vingt-huit avril mil huit cent  
cinquante sept, à huit heures du matin.  
C'est-à-dire de Marie Archeau, cultivatrice  
décédée, ainsi qu'enous notis en sommes assuri,  
hier à onze heures du soir, à la garosse, dans  
cette commune, âgée de quatre vingt-quinze  
ans, née dans la commune d'Aulher, canton  
de St. André de Culzac, demeurant au dit lieu  
de la Garosse, Veuve de Jean Perdeleux, fille  
légitime de Guillaume Archeau et de femme  
Mectere, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Pernon, cultivateur âgé de quarante six  
ans et par Barthélemy Peyronnet, cultivateur  
âgé de trente huit ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la désunte. Et ont,  
après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté d'ailleurs par moi Entaine  
Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Du 10 Mai  
1857. N<sup>o</sup> 21  
Marie Segas  
C<sup>o</sup>mmune

Il n'est pas  
cette commune  
demeurent  
auprès de  
Mailhos.

Dalzac

Du dix Mai mil huit cent cinquante  
Sept, à cinq heures du soir  
Acte de décès de Marie Segas, cultivatrice  
décédée, ainsi que nous verrons en sommes assurés  
ce jour à midi, à Mailhos dans cette commune  
l'âge de soixante-sept ans, <sup>il</sup> célibataire et fille  
légitime de Jean Segas et de ... tous deux décédés  
Sur la déclaration à moi faite par M<sup>r</sup> Berrin,  
Berrin, cultivateur âgé de quarante-deux ans  
qui a dit être le neveu de la défunte et par M<sup>r</sup> Berrin  
Berrin, cultivateur âgé de cinquante ans, qui a  
dit être le voisin de la défunte, tous deux habitants  
de cette commune. Et ont, après lecture, déclaré  
nos avoir signé.  
Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 11 Mai  
1857. N<sup>o</sup> 22  
Jean Gudet  
109. mois

Du onze Mai mil huit cent cinquante  
Sept, à dix heures du matin.  
Acte de décès de Jean Gudet décédé ce jour  
à neuf heures du matin au village dans cette  
commune, âgé de dix-neuf mois, né à St.  
André de Culzac, et demeurant avec ses  
père et mère, fils légitime de Jean Gudet  
et de Marie Mariebert, cultivateurs.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Etienne Brisus, cultivateur âgé de vingt  
quatre ans et par Raymond Gerbier,  
garde champêtre âgé de quarante-sept  
ans, habitants de cette commune, lesquels  
ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture.  
Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Etienne Brisus  
Gerbier

Dalzac

N<sup>o</sup> 23

Du 13 Mai 1857



Ernaud  
Pattier  
jeune

Du treize Mai mil huit cent cinquante sept à six heures du matin.

Acte de décès de Ernaud Pattier, cultivateur décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés hier à onze heures du soir au Campes, dans cette commune, âgé de soixante quatre ans, né dans la commune de Véraac, canton de Lempdes (Gironde) demeurant avec son fils légitime Ernaud Pattier et de Jeanne Cheumet, tous deux décédés.

Sur la déclaration amiable faite par Jacques Blane, cultivateur âgé de vingt six ans et par François Neugneen, cultivateur âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont été voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré nous avoir signés. Ce constaté survenu la loi par moi, Antoine Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

N<sup>o</sup> 24

Du 19 Mai

1857

de Jean Destrac

37 ans.

Du dix-neuf Mai mil huit cent cinquante sept à six heures du matin.

Acte de décès de Jean Destrac, cultivateur décédé ainsi que nous nous en sommes assurés ce jour à midi, au lieu de Lafen, dans cette commune, âgé de trente sept ans, né dans la commune de Cubzac (Gironde) demeurant audit lieu. Leurs de Lafen, épouse de Marie Cramon, fils légitime de Georges Destrac et de Catherine Martin. Sur la déclaration amiable faite par Pierre Grelot cultivateur âgé de cinquante neuf ans et par Jean Sagard, cultivateur âgé de trente quatre ans, habitants de cette commune, lesquels ont été voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré nous avoir signés.

Ce constaté survenu la loi par moi, Antoine Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

n.º 25

Du 26 Mai  
1857. Martin  
Cheyssac  
6 jours

Du vingt-six mai mil-huit-cent-cinquante  
sept, à cinq heures du soir.

Acte de décès de Martin Cheyssac <sup>francien</sup>  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce  
jour à quatre heures du soir, à St. André  
de Cubzac, âgé de six jours, né à Bordeaux,  
Gironde, en nourrice à St. André de Cubzac,  
fils légitime de Vital Cheyssac, cultivateur  
et de Marie Eugénie Ferrere, demeurant  
à Bordeaux. Rue du Loup.

Sur la déclaration à moi faite par François  
Jouvroche, ex-militaire âgé de cinquante  
ans et par Gabriel Gontier, Sabotier âgé de  
cinquante deux ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture

Reconstaté suivant la loi par moi Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Jouvroche Gontier Dulzac

n.º 26

30 mai 1857  
Ant Bertramo  
2 jours.

Du trente Mai mil-huit-cent-cinquante  
sept, à cinq heures du soir.

Acte de décès de Jean Bertramo, décédé,  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce  
jour à quatre heures du soir, à Seignan,  
dans cette commune, âgé de deux jours, né  
audit lieu de Seignan, y demeurant avec  
ses père et mère fils légitime de Louis  
Bertramo et de Françoise Dupuy, cultivateurs.

Sur la déclaration à moi faite par Louis  
Benard, cultivateur âgé de trente-huit ans  
et par Armand Sequin, cultivateur âgé de  
trente un ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont,  
après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Reconstaté suivant la loi par moi Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

N.º 27

20 30

Mai 1837 Sept, à sept heures du soir.



Marie Cabustean  
31 ans.

Acte de décès de Marie Cabustean, décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à cinq heures du soir, à Seyrelebadé dans cette commune, âgée de trente ans, née dans cette commune, y demeurant, célibataire, fille légitime de Etienne Cabustean et de Françoise Courrière.  
Sur la déclaration à moi faite par François Massé, cultivateur âgé de cinquante six ans; second témoin, François Gastromet, cultivateur âgé de cinquante ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 28

20 30

Mai 1837 Sept, à sept heures du soir.

Marie Grolie  
14 mois

Acte de décès de Marie Grolie, décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à trois heures du soir, à Montalen, dans cette commune, âgée de quatorze mois, née dans cette commune, y demeurant avec ses père et mère, fille légitime de Bertram Grolie et de Jeanne Manon, la défunte, célibataire.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre Manon, cultivateur âgé de vingt six ans et par Perquos Manon, cultivateur âgé de soixante trois ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être oncles de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac



n.º 29  
Du 19 juin  
1857  
Arnaud  
Sévit  
83 ans

Judic neuf juin mil huit cent cinquante  
Sept, à quatre heures du soir.  
Acte de décès d'Arnaud Sévit, propriétaire  
décédé, ainsi que nous en sommes assurés  
ce jour à dix heures du matin, à St André de  
Culzac, âgé de quatre-vingt-trois ans, né à  
Membrier, arrondissement de Blaye G. G. G.  
demeurant à St. André de Culzac, veuf de  
Chèrese Seydet, fils légitime de Malburin  
Sévit et de Marguerite Lemmay, décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Allent, serblanther âgé de quarante six ans  
et par Jean Mandoux, ferru qui est âgé de  
cinquante un ans, habit. tant de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture.  
Je constate suivant la loi permise  
Culzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Moudeu *Atlantis* *Dapre*

n.º 30  
Du 21 juin  
1857  
Françoise  
Millepied  
70 ans

Du vingt-un juin mil huit cent cinquante  
Sept, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Françoise Millepied,  
propriétaire décédée, ainsi que nous nous  
en sommes assuré, ce jour à une heure du  
matin, à St. André de Culzac, âgée de soixante  
dix ans, née à St. Vincent de don, arrondissement  
de Bordeaux, Girond, demourant à St. André  
de Culzac, veuve de Charles Cyran, fille  
légitime de Jean Millepied et de Marguerite  
Robert, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Thomas  
Faugère, banlenger âgé de cinquante huit ans  
et par Raymond Gallier, garde champêtre  
âgé de quarante six ans, habit. tant de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du défunt  
Et ont signé après lecture. Je constate suivant la  
loi permise Culzac, maire de St. André de  
Culzac, faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil.

Herbier *françoise* *Dapre*

no 31  
21 juin 1857  
Philippe  
Mullard  
57 ans



Le vingt-un juin mil huit-cent cinquante sept, à dix heures du matin.  
Acte de décès de Jacques Claude, menuisier  
décédé, ainsi qu'en sus nous en sommes  
assuré, ce jour à huit heures du matin, et  
St. André de Cubzac, âgé de soixante ans,  
né à Cheymore (Charente inférieure)  
demourant à St. André de Cubzac, enf de  
Jeanne Meynard, fils légitime de Pierre  
Claude et de Marie Desjean tous deux  
décédés.

Sur la déclaration ainsi faite par feu  
Severoch, es militaire âgé de cinquante  
deux ans et par Charles Camus, charpentier  
âgé de cinquante six ans, habitant de  
cette commune, lesquels ont dit être  
voisins du défunt. Et ont signé après lecture  
l'acte ainsi suivant l'aiu par moi, Antojine  
Salzar, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Severoch Salzar

no 32  
21 juin 1857  
Philippe  
Mullard  
57 ans

approuvé  
un mot sage  
nul.

Salzar

Le vingt-un juin mil huit-cent cinquante sept, à sept heures du soir.  
Acte de décès de Philippe Mullard, sans profession  
décédé, ainsi qu'en sus nous en sommes assuré, ce  
jour à six heures du soir, à son domicile dans  
cette commune, âgé de cinquante sept ans, né  
dans cette commune et demourant, fille légitime  
de Vincent Mullard et de Catherine Cyraud  
tous deux décédés, épouse de Vincent Mullard

Sur la déclaration ainsi faite par Jean Marin,  
carrier âgé de quarante six ans et Pierre Bonneau,  
maçon âgé de cinquante six ans, habitant  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins  
du défunt. Et ont, après lecture, déclaré  
ne servir signer.

l'acte ainsi suivant l'aiu par moi, Antojine  
Salzar, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzar

du 26 juin 1857  
n° 33  
Marie Detet  
73 ans

Le vingt-six juin mil huit cent cinquante sept, à Sept heures du matin.

Acte de décès de Marie Detet, cultivateur  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
hier à neuf heures du soir à Seignem  
cette commune, âgée de soixante treize  
ans, née dans la commune de Seignem  
des St. André de Culzac, demeurant au dit lieu  
de Seignem, veuve de Jean Detet, fils  
légitime de Jean Detet et de Marie Etman  
leurs deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Merlet, cultivateur âgé de vingt-neuf ans et  
par Guillaume Rubert, cultivateur âgé de  
cinquante-cinq ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et  
après lecture de la déclaration sur leur signature.

Le présent a été lu et signé par moi Antoine  
Salgue, maire des St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Antoine Salgue*

n° 34  
du 27 juin 1857  
de Peussean  
5 ans

Le vingt-sept juin mil huit cent cinquante sept, à Dix heures du matin.

Acte de décès de Jean Peussean, propriétaire  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
hier à huit heures et demie du soir à Seignem  
André de Culzac, âgé de quatre-vingt-cinq  
ans, né en St. André de Culzac, demeurant  
veuf d'Elisabeth Sansade, fils légitime  
de Louis Peussean et de Jeanne Renard  
leurs deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Jeuxeroche, sergent militaire âgé de cinquante  
deux ans et par Bernard Gaudrie, tannier  
âgé de quarante-trois ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
défunt. Et ont signé après lecture.

Le présent a été lu et signé par moi Antoine  
Salgue, maire des St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Antoine Salgue*

*Antoine Salgue*

1735  
12 juillet  
16 ans



Le deux juillet mil huit cent cinquante sept, à cinq heures du soir.  
Acte de décès de femme Pierre, cultivateur, décédé ainsi que nous nous en sommes assurés ce jour à trois heures du soir, à St. André de Culzac, âgée de quatre vingt un ans, née dans la commune de St. Gervais, canton de St. André de Culzac, épouse de Jean Sicut, fille légitime de Jean Pierre et de femme Saramat, tous deux décédés.  
Sur la déclaration en moi faite par Jacques Vilmat, tisserand âgé de cinquante six ans, et par Jean Doyron, charpentier âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de ladite femme, et ont, après lecture et déclaration en eux signés.  
Constaté suivant la loi par moi, Etienne Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

1736  
12 juillet  
16 ans

Le deux juillet mil huit cent cinquante sept, à onze heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Roubeau, portillon décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés ce jour à dix heures du matin, à St. André de Culzac, âgé de seize ans, né à St. André de Culzac, et demeurant avec ses père et mère, cet enfant fils légitime de Jean Roubeau, portillon et de Marie Barbé.  
Premier témoin, Jean Munden, ferronnier âgé de cinquante un ans, second témoin Jean Dillont, ferronnier âgé de quarante six ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt, et ont signés après lecture et déclaration faites.  
Constaté suivant la loi par moi, Etienne Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Munden & Dillont, Dalzac

N<sup>o</sup> 37  
Du 14 juillet  
1857  
Pierre Bouchon  
78 ans

Du quatorze juillet mil huit cent cinquante sept, à six heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Bouchon, cultivateur décédé, ainsi que nous en sommes assuré hier à quatre heures du soir, à Rochereau, agens cette commune, âgé de soixante dix huit ans, né dans cette commune, y demeurant, épouse de Louise Barbierot, fils légitime de Pierre Bouchon et de Marguerite Gaussens tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Christophe Bouillet, cultivateur âgé de quarante trois ans et par Elie Fontepajon, cultivateur âgé de quarante cinq ans, habitantz de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Comptable suivant l'acta par moi, Antoine Salgas, maire des. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Culzac

N<sup>o</sup> 38  
Du 19 juillet  
1857  
Mathurin Beursaud  
68 ans

Du dix neuf juillet mil huit cent cinquante sept à midi.  
Acte de décès de Mathurin Beursaud, marin décédé, ainsi que nous en sommes assuré, ce jour à dix heures du matin, par l'acta dans cette commune, âgé de soixante huit ans, né dans cette commune, y demeurant, épouse de Jean Beursaud et de de Catherine Serreau, fils légitime de Jean Beursaud et de Philippe Millepuec, tous deux décédés.

approuvé  
six mots  
rayés ou nuls

Culzac

Sur la déclaration à moi faite par François Serquior, charpentier âgé de quarante six ans et par Jean Nouyseau, cultivateur âgé de trente deux ans, habitantz de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Comptable suivant l'acta par moi, Antoine Salgas, maire des. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Culzac

N.º 39  
Du 22 Juillet  
1857



Bernard  
Gallard  
74 ans

Du vingt-deux juillet mil huit-cent cinquante sept, à six heures du matin.

Acte de décès de Bernard Gallard, peintre, âgé de quatre heures et demie du soir, à saint-nicolas de Lubzac, âgé de dix-sept ans et demi, né à St-André de Lubzac, y demeurant avec ses père et mère, célibataire, fils légitime de Jean Gallard, teneurier et de Jeanne Dameau, sans profession.

Sur la déclaration à moi faite par François Sauveroch, semiliteur âgé de cinquante deux ans, et par Gabriel Guibor, salubricier âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé après lecture.

Le présent a été lu par moi, Antoine Dubois, maire de St-André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch Guibor Dubois

N.º 40  
Du 22 Juillet  
1857  
Jean  
Martial  
Deluze  
74 ans

Du vingt-deux juillet mil huit-cent cinquante sept, à trois heures et demie du soir.

Acte de décès de Jean Martial Deluze propriétaire décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à deux heures du soir à St-André de Lubzac, âgé de cinquante quatre ans, né à St-André de Lubzac, y demeurant, célibataire, fils légitime de Jean Deluze, propriétaire et de Marie Guinaudie décédée.

Sur la déclaration à moi faite par Thomas Faujère, leun lanois âgé de cinquante huit ans et par Jean Mardier, porquier âgé de cinquante un ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt et ont signé après lecture.

Le présent a été lu par moi, Antoine Dubois, maire de St-André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mardier Faujère Dubois

N<sup>o</sup> 41  
Du 26 juillet  
1857  
Jaques  
Acy  
2 ans

Du vingt-six juillet mil huit cent  
cinquante sept, à six heures du matin.  
Acte de décès de Jaques Puy, décédé,  
ainsi que nous deux en sommes assurés, hier  
à dix heures et demie du soir à St. André de  
Lubzac, âgé de soixante ans, né à St. André de  
Lubzac, y demeurant avec ses père et mère  
Catherine, fils légitime de Pierre Acy  
Lunche, et de Jeanne Meynard.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Raymond Gerbier, garde champêtre âgé  
de quarante six ans et par Théodore  
Faugère, curé, âgé de cinquante  
huit ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et  
ont signé après lecture.  
Constaté suivant l'acte par moi  
Dubois, maire de St. André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Faugère Gerbier Dubois

N<sup>o</sup> 42  
Du 30 juillet  
1857  
Guillaume  
Dubert  
66 ans

Du trente juillet mil huit cent  
cinquante sept, à neuf heures du soir.  
Acte de décès de Guillaume Dubert, bonnetier  
décédé, ainsi que nous deux en sommes  
assurés, ce jour à sept heures du soir, à St.  
André de Lubzac, âgé de soixante six ans,  
né à St. André de Lubzac, y demeurant, époux  
de Catherine Beau, fils légitime de Pierre  
Dubert et de Marie Bertin, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Zeueroche, ex militaire âgé de cinquante deux  
ans et par Gabriel Gantier, subroché âgé de  
cinquante deux ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
défunt. Et ont signé après lecture.  
Constaté suivant l'acte par moi  
Dubois, maire de St. André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Zeueroche Gantier Dubois

N<sup>o</sup> 43  
207 Clément 1857  
Guinaudie  
69 ans



Du cinq Cécit mil huit cent cinquante sept, à six heures du matin.  
Acte de décès de Jean Guinaudie, cultivateur décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré, hier à dix heures du soir, au cimetière de cette commune, âgé de soixante-neuf ans, né dans la commune de St. Pierre de la Rivière de France, Gerande, demeurant au dit lieu du cimetière de Catherine Mallan, fils légitime de Pierre Guinaudie et de Françoise de Chaise tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jacques Praterre, cultivateur âgé de soixante-cinq ans et par François Sutil, cultivateur âgé de vingt-sept ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N<sup>o</sup> 44  
207 Clément 1857  
Jacques Pey  
72 ans

Du sept Cécit mil huit cent cinquante sept, à six heures du matin.  
Acte de décès de Jacques Pey, marin, décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré, hier à onze heures et demie du soir, à la gaine de cette commune, âgé de soixante-deux ans, né à Camps, canton de Bourgs (Gironde) demeurant au dit lieu de la gaine, époux de femme Besse, fils légitime de Jean-Pierre Pey et de Marie Sarajan, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste Pey, marin âgé de trente-cinq ans et par Jacques Grambat, marin âgé de soixante-deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac



n° 45  
Du 16 Août  
1857.  
Isabelle  
Bernard  
70 ans

Du seize août mil huit cent cinquante  
sept, à cinq heures du soir.

Acte de décès d'Isabelle Bernard, sans  
profession, décédée ce jour à trois heures du  
soir à la Roque dans cette commune, âgée  
de soixante dix ans, née à Guîtres, au village  
de Silebourne Gironde, demeurant au dit lieu de  
la Roque, d'un mariage de Jean Lapelleterie, fille  
légitime de Jean Bernard et de Schanille...

Mus deux décès.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Léveaux, marin âgé de trente cinq ans, et  
par Jacques Chambat, marin âgé de  
soixante dix sept ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins de  
la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir rien  
de la personne susnommée, et ont signé  
Léveaux, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Paulpe

n° 46  
Du 19 Août  
1857  
Marie Marcès  
11 mois

Du dix-neuf août mil huit cent  
cinquante sept, à six heures du matin.

Acte de décès de Marie Marcès, décédée  
ainsi que nous nous en sommes assurés ce  
jour à minuit, âgée de onze mois, à St.  
André de Cubzac où elle est née, et demeurant  
avec ses père et mère, fille légitime  
d'Ermeau Marcès, menuisier et de Marie  
Andrirot, sans profession.

Sur la déclaration à moi faite par  
François Sausseroch, ex-militaire âgé de  
cinquante deux ans et par Gabriel Gontier  
Salvator âgé de cinquante deux ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré  
ne savoir rien de la personne susnommée, et ont signé  
Léveaux, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroch  
Gontier Paulpe

n. 47  
le 28 Août  
1817  
comme  
Neyron  
dans

Durings. Six Octot mil huit cent  
cinquante sept, à neuf heures du matin  
Acte de décès de femme Neyron, sans  
profession, décédée, ainsi que, en sa maison en  
Somme assurée, ce jour à huit heures. Domicile  
dumatin, à St. André de Culzoe, âgée de vingt  
deux ans, née à St. André de Culzoe, épouse  
épouse de Pierre Roy, leuclier, fille légitime  
de Jean Neyron et de Catherine Feure.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Mundon, persuquiior âgé de cinquante un  
ans, et par Raymond Gerlier, garde champêtre  
âgé de quarante sept ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins de la  
désunte. Et ont signé après lecture  
le notaire suivant lui par moi Antoine  
Palzac, maire de St. André de Culzoe, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mundon Gerlier Palzac

n. 48  
le 28 Août  
1817  
dierre  
Emile  
Compagnet  
5 mois

Du vingt huit Octot mil huit cent  
cinquante sept, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Emile Compagnet,  
décédé, ainsi que nous en sommes assurés,  
hier à onze heures du soir, à Ragne dans  
cette commune, âgé de cinq mois, né à  
Berdeaux (Gard) demeurant audit lieu  
de Ragne, fils naturel de Marie Compagnet,  
cuisinière demeurant à Berdeaux, rue St. Thomas  
numéro trente deux, et de père inconnu.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Guichon,  
cultivateur âgé de trente sept ans, et par Jean  
Leveem, marin âgé de trente cinq ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit: le premier  
être père nourricier et le second voisin du défunt  
Et ont, après lecture déclaré me servir signer  
le notaire suivant lui par moi Antoine  
Palzac, maire de St. André de Culzoe, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

N.º 49  
Du 12<sup>ème</sup> 1857  
Pierre Maugean  
11 mois

après lecture  
de l'acte on  
a signé

Palzac

Du douze septembre mil huit cent cinquante  
sept, à midi.  
Acte de décès de Pierre Maugean, décédé  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à dix heures du matin au lieu dit les Stées,  
dans cette commune, âgé de onze ans, né au  
dit lieu de St. Pierre, y demeurant avec ses père  
et mère, fils légitime de Jean Maugean  
et de femme Jeanne Lignac, cultivateurs.  
Sur la déclaration à moi faite par Etie  
Fruin, cultivateur âgé de soixante cinq  
ans et par Laurent Cheure, cultivateur âgé  
de trente-un ans, héritiers de cette commune  
lesquels ont dit être voisins du défunt, et ont  
été constatés suivent la loi par moi Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

N.º 50  
Du 15<sup>ème</sup> 1857  
Louis Sussere  
5 mois

Du quinze septembre mil huit cent  
cinquante sept, à quatre heures du soir  
Acte de décès de Louis Sussere, décédé,  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce  
jour à trois heures et demie du soir à  
St. André de Cubzac, âgé de cinq mois, né à  
St. André de Cubzac, y demeurant avec son  
aïeule maternelle, fils légitime de Louis  
Sussere, marchand et de Catherine Lequet,  
demeurant ensemble à Libourne, Gironde.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Sauveroch, examinateur âgé de cinquante  
deux ans et par Gabriel Guentier, subroter  
âgé de cinquante deux ans, héritiers de  
cette commune, lesquels ont dit être  
voisins du défunt. Et ont signé après  
lecture.  
Ce constaté suivent la loi par moi Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Sauveroch  
Guentier  
Palzac

quant  
décédé  
pour  
ces  
né an  
ore  
en  
B.  
ie  
ng  
ragn  
omme  
unt  
e  
sant  
il

n. 51  
1957  
Jacques  
Suzanne  
ans

Du dix neuf septembre mil huit cent  
cinquante sept, à sept heures du matin.  
Eté de décès de Jacques Suzinac, cultivateur  
décédé, ainsi qu'en a été veu en sommes assurées  
hier à dix heures et demie du soir, en la paroisse  
dans cette commune, âgé de soixante deux  
ans, né dans cette commune, demeurant au  
dit lieu de la paroisse, épouse de Suzanne Thoret,  
fils légitime d'Elie Suzinac et de Catherine  
Christine tous deux décédés.  
Sur la déclaration a moi faite par Pierre  
Mirloux, cultivateur âgé de cinquante sept  
ans et par François Ripolle, cultivateur  
âgé de trente six ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après  
lecture, déclaré ne s'en soucier signer.  
Constaté Suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Lulzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

cent  
ir  
éde,  
ic, ce  
à  
ria  
son  
uis  
et,  
ence  
ovis  
ite  
lier  
e  
os  
l'hoir  
sant  
il.

n. 52  
1957  
Jean  
ans

Du vingt septembre mil huit cent  
cinquante sept, à sept heures du soir.  
Eté de décès de Jean Etier, cultivateur  
décédé, ainsi qu'en a été veu en sommes assurées,  
ce jour à six heures du soir en la paroisse dans  
cette commune, âgé de quatre vingt huit  
ans, veuf de Marie Brunet, fils légitime  
de Jean Etier et de Marguerite Delanne  
tous deux décédés, né dans cette commune  
demeurant au dit lieu du Sip.  
Sur la déclaration a moi faite par François  
Petit, cultivateur âgé de soixante deux ans  
et par Armand Petit, cultivateur âgé de  
vingt cinq ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont,  
après lecture, déclaré ne s'en soucier signer.  
Constaté Suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Lulzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

n.º 53  
du 26-7-1857  
Jeanne  
Claudeire  
64ans

Du vingt six septembre mil huit cent  
cinquante sept, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Claudeire, cultivatrice  
décédée ainsi qu'en nous en sommes assurés  
hier à dix heures du soir à la Halle dans  
cette commune, âgée de soixante quatre ans, née  
dans cette commune demeurant au dit lieu de la  
Halle, épouse de Jean Denis, tannier, fille  
légitime de Jacques Claudeire et de Marie Martin,  
sans descendance.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Denis  
Dignally, cultivateur âgé de trente six ans et  
par Etienne Desvignes, cultivateur âgé de  
trente trois ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la défunte et ont,  
après lecture de l'acte ne savoir signer,  
Constaté suivent l'acte par moi Antoine  
Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

n.º 54  
du 26-7-1857  
Jeanne  
Leignun  
72ans

Du vingt six septembre mil huit cent cinquante  
sept, à neuf heures et demie du matin.  
Acte de décès de Jeanne Leignun, cultivatrice  
décédée ainsi qu'en nous en sommes assurés  
ce jour à six heures et demie du matin, à la  
Mairie dans cette commune, âgée de soixante  
quatre ans, née dans la commune de Vissac,  
au dit lieu de St. André de Cubzac, demeurant au dit lieu  
de la Courpède, épouse de Bernard Largeteau,  
fille légitime de Jean Leignun et de Jeanne  
Bernardeau, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre Leignun,  
entrepreneur de bâtisses âgé de cinquante trois ans  
et par Sieur Leignun, cultivateur âgé de cinquante  
six ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit  
être frères de la défunte, et ont signé après lecture  
le premier témoin non le second qui a déclaré  
ne savoir le faire.

Constaté suivent l'acte par moi, Antoine  
Salzac, maire de St. André de Cubzac,  
faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil.

Salzac

M. 55  
1857  
71 ans

Du trois octobre mil huit cent cinquante  
sept, à onze heures du matin.  
Acte de décès de Simon Sagrar, veuve  
décédé, ainsi qu'enous nous en sommes assuré  
hier à sept heures du soir, au Beauville, dans  
cette commune, âgé de soixant-sept ans,  
née à Salignac, canton de S. André, par lequel  
demeurant au dit lieu de Beauville, veuve  
de Marguerite Couleau, fille légitime de  
Sagrar et de Marie Bortet, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
Bergeon, cultivateur âgé de vingt-deux  
ans et par Raymond Gerbier, arboriculteur  
âgé de quarante-sept ans, habitant de cette  
commune, lesquels ont dit être: le premier, petit  
fils et le second veuve d'iceux. Et ont signé après lecture  
l'acte suivant talen par moi Antoine  
Dalzac, maire de S. André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bergeon Gerbier Dalzac

M. 56  
1857  
70 ans

Du huit octobre mil huit cent cinquante  
sept, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Marie Mussicot, sans  
profession, décédée, ainsi qu'enous nous en  
sommes assuré, hier à sept heures et demie  
du soir au Beauville dans cette commune,  
âgé de quatre-vingts ans, née à Bayon,  
canton de Beauville (Gironde), demeurant  
au dit lieu de Beauville, célibataire, fille  
légitime de Pierre Mussicot et de Jeanne  
Bernard, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Henry  
Denis, homme d'affaire âgé de cinquante  
quatre ans et par Pierre Denis, chapelier  
âgé de cinquante-deux ans, habitant de  
cette commune, lesquels ont dit: le premier,  
être veuve et le second, veuve d'iceux.  
Et ont signé après lecture  
l'acte suivant talen par moi Antoine  
Dalzac, maire de S. André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Denis Denis Dalzac

N.° 57  
Du 2-8-1857  
Jeanne Marguet  
84 ans.

Le deux Octobre mil huit cent cinquante sept, à deux heures du soir.  
Acte de décès de Jeanne Marguet, sans profession, décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à midi et demi, à Saint André de Cubzac, âgée de quatre vingt quatre ans, née à Bellesmeuse, canton de Bourcq, Gironde, demeurant à St André de Cubzac, épouse de Jean Dupin, fille légitime de Jean Marguet et d'Anne Combarre, sans descendance.

Sur la déclaration à nous faite par Jean Nivauzailleur âgé de soixante onze ans et par Jacques Vilmet, Tisserand âgé de cinquante six ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré nous savoir signer.  
Constaté suivant l'acte par moi Antoine Dubrac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubrac

N.° 58  
Du 21-8-1857  
Catherine Sejean  
74 ans

Le vingt un Octobre mil huit cent cinquante sept, à cinq heures du soir.  
Acte de décès de Catherine Sejean, journalière, décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à trois heures du soir, à St André de Cubzac, âgée de vingt quatre ans, née à Saint Christophe de Cubzac, demeurant, célibataire, fille légitime de Antoine Sejean, tisserand et de Marie Baulas, demeurant à St André de Cubzac.

Sur la déclaration à nous faite par Pierre Besannefery, journalier âgé de cinquante deux ans et par Jean Mirac, maçon âgé de quarante neuf ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré nous savoir signer.

Constaté suivant l'acte par moi Antoine Dubrac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubrac

1837  
20-9-1837  
M. 60  
1837  
Marguerite  
un homme  
74 ans

Le vingt-neuf octobre mil huit cent  
cinquante sept, à neuf heures du matin,  
Acte de décès de Raymond Cerier  
sans profession, décédé, ainsi qu'en nous en  
sommes assuré, ce jour à deux heures du matin  
à St. André de Culzac, âgé de dix huit ans, né  
dans la commune de Ceyrue, canton de Saint  
André de Culzac, demeurant avec ses père et mère  
à St. André de Culzac, célibataire, fils légitime  
de sieur Jacques Cerier et de dame Suzanne Lépaut,  
marchands épiciers.

Sur la déclaration à moi faite par François  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante deux  
ans et par Gabriel Gontier, subordonné âgé de  
cinquante deux ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture.

Le présent suivant la loi par moi, Antoine  
Salzac, maire de St. André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche          Salzac  
Gontier

N. 60  
20-9-1837  
Marguerite  
un homme  
74 ans

Le huit novembre mil huit cent cinquante  
sept, à six heures du soir.

Acte de décès de Marguerite Duchomme,  
cultivatrice décédée, ainsi qu'en nous en  
sommes assuré, ce jour à trois heures du soir,  
à Cularioux, dans cette commune, âgée de  
soixante quatre ans, née à Ceyrue, canton de  
St. André de Culzac, demeurant avec son mari  
Jean de Ceyrue, fils légitime de Guillaume  
Duchomme et de Marie Seynhey, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François  
Grenier, cultivateur âgé de trente sept ans et par  
Jean Libeur, cultivateur âgé de soixante cinq ans,  
habitants de cette commune, lesquels ont dit être  
voisins de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré  
me savoir signer.

Le présent suivant la loi par moi, Antoine  
Salzac, maire de St. André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac



n.º 61  
Du 12-9-1857  
Jean  
Normandin  
73 ans

Du douze novembre mil huit cent cinquante sept, à quatre heures du soir  
Acte de décès de Jean Normandin, cultivateur  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à deux heures du soir, à la croix de  
Barocut dans cette commune, âgé de soixante  
cinq ans, né dans cette commune, et  
dépouillé, épouse de Jeanne Espron  
fils légitime de Pierre Normandin et d'Anne  
de Noye, tous deux décédés.  
Sur la déclaration osernée faite par d'ierre  
Berdeau, cultivateur âgé de cinquante ans,  
et par Jean Denis, cultivateur âgé de quarante  
cinq ans, habitants de cette commune, lesquels  
ont dit être voisins du défunt. Et ont, après  
lecture, déclaré ne savoir signer.  
Le constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

n.º 62  
Du 2-7-1857  
Jean Seurin  
61 ans

approuvé par  
mairies voisines

Dulzac

Du deux décembre mil huit cent cinquante  
sept, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Jean Seurin, tannier décédé,  
ainsi que nous nous en sommes assurés  
hier à huit heures du soir à St. André de  
Cubzac, âgé de soixante quatre ans, né à Cubzac,  
canton de St. André de Cubzac, où il demeure,  
époux de Jeanne Denis, fils légitime de Jean  
Seurin et de Marie Desprez, tous deux décédés.  
Sur la déclaration osernée faite par d'ierre  
Bernesay, journalier âgé de cinquante deux  
ans et par Jean Mirac, maçon âgé de quarante  
neuf ans, habitants de cette commune, lesquels  
ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture,  
déclaré ne savoir signer.  
Le constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

n. 63  
 11-X-1857  
 François  
 Germain  
 27 ans  
 Sauveroché  
 Gontier  
 n. 64  
 11-X-1857  
 Marie Brius  
 27 ans

Du quatorze septembre mil huit cent 18  
 cinquante sept, à huit heures du matin.

Acte de décès de François Scapolo Germain  
 décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
 hier à sept heures du soir, à S. André de Lubzac,  
 âgé de quarante six ans, né à S. André de  
 Lubzac, y demeurant, charcutier, épouse de  
 Marie Zelis Marchand, fils légitime de  
 Bernard Germain et de femme Miller,

Sur la déclaration amiable faite par François  
 Sauveroché, es militaire âgé de cinquante  
 deux ans et par Gabriel Gontier, subordonné âgé  
 de cinquante deux ans, habitant de cette commune,  
 lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
 après lecture. Constataé suivant la loi par moi  
 Antoine de Lubzac, maire de S. André de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroché  
 Gontier  
 Lubzac

Du quatorze décembre mil huit cent

cinquante sept, à quatre heures du soir  
 Acte de décès de Marie Brius, sans  
 profession, décédée, ainsi que nous nous en  
 sommes assurés ce jour à deux heures du  
 soir à S. André de Lubzac, âgée de vingt sept  
 ans, née à S. André de Lubzac, y demeurant,  
 épouse de Jean Marie Chéreau Marchand,  
 fille légitime de Pierre Brius décédé et de  
 Marie Costin.

Sur la déclaration amiable faite par Jean  
 Allons, habitant âgé de quarante six ans  
 et par Jean Noudon, ferronnier âgé de  
 cinquante deux ans, habitant de cette  
 commune, lesquels ont dit être voisins de la  
 défunte. Et ont signé après lecture.  
 Constataé suivant la loi par moi Antoine  
 de Lubzac, maire de S. André de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Allons  
 Noudon  
 Lubzac

N. 65  
Du 15-X-1857  
Pierre Vigé  
80 ans

Du quinze décembre mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin. Acte de décès de Pierre Vigé, âgé de 80 ans. que nous nous en sommes assuré hier à sept heures du soir, à St. André de Culzac, âgé de huit jours, né à St. André de Culzac, et demeurant avec ses père et mère, fils légitime de Jean Vigé, chef rentier et de Elisabeth Ursault, sans profession. Sur la déclaration amiable faite par Raymond Gerlier, garde champêtre âgé de quatre-vingt sept ans et par Thomas Jaugère, boulanger, âgé de soixante ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé après lecture. Constate suivant lequel j'ai pour moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jaugère & Gerlier Dalzac

N. 66  
Du 17-X-1857  
Anne Robert  
80 ans

Du dix-sept décembre mil huit cent cinquante sept, à sept heures du matin. Acte de décès d'Anne Robert, cultivatrice décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré hier à huit heures du soir à Badelac, dans cette commune, âgée de quatre-vingt ans, née dans cette commune demeurant avec son mari et son mari, épouse de Nicolas Jaugère, fils légitime de Jean Robert et de Jeanne Narbonne, tous deux décédés. Sur la déclaration amiable faite par Christophe Beauvillat, cultivateur âgé de quarante trois ans et par Elie Fontes, bou, cultivateur âgé de quarante cinq ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constate suivant lequel j'ai pour moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 67  
1857  
Jean Gaston  
66 ans

Du vingt deuxiesme mit huit cent  
cinquante sept à sept heures du matin. 19  
Acte de décès de Jean Gaston, cultivateur  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à trois heures du matin, au Beauville  
dans cette commune, âgé de soixant six ans,  
né à S. Pierre de Meun, canton de Fresnes (Normandie),  
demeurant au dit lieu du Beauville, épouse de  
Jeanne Dupris, fils légitime de Pierre Gaston  
et de Catherine Caronnet, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à nous faite par Jean  
Pigale, cultivateur âgé de quarante deux ans  
et par François Normand, cultivateur âgé  
de quarante ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont, après  
lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant l'acté par moi, Antoine  
Dulzac, maire de S. André de Luzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

N.º 68  
1857  
Jean Berrier  
69 ans

Du vingt un décembre mit huit cent  
cinquante sept, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Julien Berrier, commis marchand,  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à sept heures du matin, à S. André de Luzac,  
âgé de vingt deux ans, né à S. André de Luzac,  
demeurant, célibataire, fils légitime de  
Monsieur Clément Berrier, négociant demeurant  
à Marseille (Bouches du Rhône) et d'Anne  
Françoise Michou décédée.  
Sur la déclaration à nous faite par François  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante deux  
ans et par Gabriel Gontier, salicteur âgé de  
cinquante deux ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture.  
Constaté suivant l'acté par moi, Antoine  
Dulzac, maire de S. André de Luzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche  
Gontier

Dulzac

N.º 69  
Du 22-X-1857  
Fouquet  
Geacum mortuæ

approuvée  
commune rangé  
mil

Dalzac

Du vingt-deux décembre mil huit-cent cinquante-sept, à onze heures du matin. Acte de décès de Fouquet, enfant mortuæ ainsi que nous nous en sommes assuré ce jour à minuit, à Mentaton dans cette commune, fils légitime de dieu Fouquet, charpentier de navire et de Catherine Rolland demeurant à Dormont, canton du Carburon (Gironde). Sur la déclaration émise faite par Charles Bernier, cultivateur âgé de trente-quatre ans et par Pierre Merlet, cultivateur âgé de cinquante-huit ans, habitants de cette commune lesquels ont été et se sont vu et ont signé après lecture de plusieurs avoir. Signés Bernier, cultivateur, et Merlet, cultivateur. Antime Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 70  
Du 23-X-1857  
Pierre Giraud  
81 ans

Du vingt-trois décembre mil huit-cent cinquante-sept, à sept heures du matin. Acte de décès de Pierre Giraud, cultivateur décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré hier à dix heures du soir, avec serments dans cette commune, âgé de quatre-vingt-un ans, né dans cette commune, demeurant au lieu des Barnets, époux de Marie Massé, fille légitime de Jean Giraud, cultivateur et de Jeanne Farteneau, tous deux décédés. Sur la déclaration émise faite par Pierre Beaujon, cultivateur âgé de trente-huit ans et par Jean Guillet, cultivateur âgé de quarante-huit ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et se sont vu et ont signé après lecture, déclaré ne s'opposer. Signés Beaujon, cultivateur, et Guillet, cultivateur. Antime Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

01.07.1854  
 24-X-1854  
 32 ans  
 Sauveroch  
 Gontier  
 Dalgac  
 01.09  
 24-X-1854  
 32 ans

Du vingt quatre décembre mil huit cent  
 cinquante sept, à sept heures du matin.  
 Acte de décès d'Anne fevrecau, propriétaire  
 décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
 ce jour à quatre heures du matin, en saint  
 André de Cubzac, âgée de soixante sept  
 ans, née à St. André de Cubzac, y demeurant  
 épouse de Jacques ~~Mouton~~, fille légitime  
 de Guillaume fevrecau et de femme  
 Bourgeau, tous deux décédés.  
 Sur la déclaration ainsi faite par François  
 Sauveroch, ex militaire âgé de cinquante deux  
 et par Gabriel Gontier, Sabotier âgé de  
 cinquante deux ans, habitants de cette commune  
 lesquels ont été cités voisins de la défunte. Et ont  
 signé après lecture.  
 Constaté suivans la loi par moi Antoine  
 Dalgac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch  
 Gontier  
 Dalgac

Du vingt huit décembre mil huit cent  
 cinquante sept, à huit heures du matin.  
 Acte de décès de Françoise Petit, cultivatrice,  
 décédée ainsi que nous nous en sommes assurés hier  
 à huit heures du soir à Limberlay dans cette  
 commune, âgée de quatre vingt deux ans, née dans  
 cette commune demeurant au dit lieu de Limberlay,  
 veuve de François Petit, fille légitime de Pierre  
 Petit et de femme. Neymore, tous deux décédés.  
 Sur la déclaration ainsi faite par Antoine  
 Sériest, cultivateur âgé de soixante ans et par  
 Guillaume Rigault, cultivateur âgé de  
 soixante quatre ans, habitants de cette commune,  
 lesquels ont été cités voisins de la défunte. Et ont après  
 lecture déclaré savoir signer.  
 Constaté suivans la loi par moi Antoine  
 Dalgac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgac

Cloué et arrêté le présent registre  
des décès, comprenant soixante  
actes, par nous, Maire de St. André  
Leprieux, le trente-un décembre mil  
huit-cent cinquante-sept au soir

Le Maire,  
Dabac

Cable des actes de décès.

Département  
de la Gironde  
Arrondissement  
de Bordeaux  
Commune de  
St. André de Cubzac  
Année 1857.

Noms et prénoms des décedés.	Dates des décès. actes.
St. Alaïde Marie	9 février
Alain Marie	10 avril
Hubert Guillaume	30 juillet
Léonard Jacques	20 juin
Ludovic Jeanne	20 juil.
Bavard (Enfant mort-né)	24 avril
Berraud Jean	12 février
Bernard Isabelle	16 août
Bertaud Jean	30 Mai
Besbec Jean	19 Mars
Benpau Jean m. pte	18 avril
Benehan Pierre	14 juillet
Boursau Mathurin	19 id
Boursau Anne	17 Janvier
Brius Marie	14 - 7.
Campagnon Emile	28 août
Cheysac Martin	26 Mai
Degas Marie	10 Mai
Dijean Catherine	21 juil.
Doluz Martial	22 juillet
Destrac Jean	19 Mai

Denis Dupre	15 Avril 91
Dufosse Françoise	19 février
Duperge Jeanne P. C.	31 Mars
Etier Jean P.	20 J <sup>bre</sup>
Favreau Anne	24 J <sup>bre</sup>
Ferchaud Justin	28 Mars
Ferchaud Marie	28 Avril
Ferchaud Francois Léopold	14 J <sup>bre</sup>
Fertin Marie	21 février
Fenquet (enfant mort né)	22 J <sup>bre</sup>
Gallard Bernard	22 juillet
Gastuel Jean	20 J <sup>bre</sup>
Giraud Pierre	23 id
Godet Jean	11 Mai
Grégoire Marie	31 Mai
Guineau Jean P.	5 Août
Lagrave Simon	3-8 J <sup>bre</sup>
Lassère Louis	19 J <sup>bre</sup>
Leteurneau Jean	28 Janvier
Loyet Chèrese	4 février
Leignon Jeanne N.	26 J <sup>bre</sup>
Mallard Philippe	21 juin
Marcès Marie	19 Août
Marche (enfant mort né)	2 février
Marquet Jeanne	12 J <sup>bre</sup>
Massicot Marie	8 id
Meynard Jeanne	26 Août
Milpied Françoise	21 juin
Mecygnon Pierre N.	12 J <sup>bre</sup>
Normandin Jean	12 J <sup>bre</sup>



S. Dierin Raymond Arrien	29 - 8 <sup>bre</sup>
Derrier Julien	21 - 7 <sup>bre</sup>
Detit Marie	26 Juin
Detit Françoise	28 - 7 <sup>bre</sup>
Dierre Jeanne	2 Juillet
Detit Arnaud	19 Juin
Druhemme Marguerite	8 - 9 <sup>bre</sup>
R.	
Pratier Arnaud	13 Mai
Robert Anne	17 - 7 <sup>bre</sup>
Rubin Francois	1 <sup>er</sup> Janvier
Ricouard Pierre	12 Juillet
Rousseau Jean	27 Juin
Roy Jacques	7 Août.
Roy Jacques	26 Juillet
S.	
Sabeurin Marguerite	19 Avril
Sabeurin Marguerite	23 Mars
Sariman Jacques	19 - 7 <sup>bre</sup>
Seurin Jean	2 - 7 <sup>bre</sup>
T.	
Talustean Marie	30 Mai
V.	
Vigé Pierre	19 - 7 <sup>bre</sup>
Vros Joseph	19 Avril

Closed arrêtée conformément aux  
actes de décès, la présente table, par nous,  
Maire de S. André de Culzac.

*(Signature)*